

Article Le Figaro – Samedi 4 avril 2020

LES BANQUES ONT ALLÉGÉ LES PROCÉDURES D'OCTROI DE PRÊT

DANIÈLE GUINOT

Le prêt garanti par l'État (PEG) rencontre un énorme succès auprès des entreprises. Depuis son lancement il y a 10 jours, 75 000 PME, TPE, professionnels ou commerçants ont déjà effectué une demande de ce prêt pour sauver leur trésorerie ou anticiper la reprise de l'activité. Vendredi soir, 10 milliards d'euros avaient déjà été mobilisés par les banques. « La demande est importante car le dispositif répond à de vraies attentes, constate Bertrand Cozzarolo, directeur adjoint de la direction client à la Société générale. Après la sidération des premiers jours du confinement, les dirigeants entament des démarches proactives pour préserver leur entreprise. »

À la Société générale, comme dans les autres réseaux bancaires, tout a été mis en œuvre pour pouvoir distribuer très rapidement ce nouveau prêt. « La mise en place du prêt s'est faite en un temps record, raconte Alain Breffeil, directeur de la clientèle entreprises de la banque de détail en France de BNP Paribas. Pour être prêtes le 25 mars, toutes les équipes, y compris informatique et marketing, ont travaillé d'arrache-pied pendant tout le week-end qui a précédé. » La banque a formé ses équipes commerciales en trois jours.

Les premiers jours ont été émaillés de quelques couacs dans plusieurs réseaux : certains conseillers exigeaient une caution personnelle du dirigeant. « Une erreur, due au départ à la mauvaise connaissance du produit par les conseillers », expliquent des connaisseurs du secteur. Depuis tout est rentré dans l'ordre.

Dans les agences bancaires, les équipes commerciales sont mobilisées pour répondre à l'explosion des demandes de prêt. « Les équipes ont été réorganisées pour répondre aux demandes de prêt, explique-t-on au Crédit mutuel Alliance fédérale. Cela a été facilité par la baisse du nombre d'opérations réalisées en agences. »

Les procédures d'octroi de crédit ont été simplifiées et allégées dans tous les réseaux, afin de répondre à la demande de prêt en cinq jours. Toutefois, les banques ont décidé, en concertation avec le ministère de l'Économie et Bpifrance, de réserver le traitement quasi automatique aux dossiers des PME jugées les plus solvables et notées jusqu'à 5+ par la Banque de France.

Cela représente 85 % des PME. « Lorsque nous connaissons bien l'entreprise et qu'elle est bien notée par la Banque de France, l'examen du dossier est allégé et la demande est plus rapidement validée », explique Bertrand Cozzarolo. Même son de cloche chez BNP Paribas. « Nous avons supprimé les comités de crédit systématiques auxquels sont associés des responsables des risques et nous avons renforcé les pouvoirs des commerciaux en première ligne face aux entreprises », détaille Alain Breffeil.

Ces commerciaux ont le pouvoir de décider seuls de l'octroi d'un prêt pour les PME notées jusqu'à 5+ par la Banque de France, autrement dit celles dont la solvabilité va de « assez faible » à « excellente ».

Pour les PME moins bien notées, la donne est très différente. Un peu partout, des comités de crédit express se réunissent pour étudier les dossiers au cas par cas. « Nous accordons une attention particulière à ces entreprises que nous connaissons bien aussi, assure Alain Breffeil. Mais, il n'y a pas de raisons que nous n'octroyions pas un prêt garanti par l'État à celles dont l'activité était viable avant la crise. »

En revanche, les PME qui étaient déjà en difficulté avant la crise peinent à décrocher un prêt garanti par l'État. Et la liste des refus s'allonge. Au grand dam des organisations patronales comme le Medef, qui s'en inquiète. « Il y aura des faillites dès le mois de juin. Il y a des situations catastrophiques », prévient un dirigeant de PME dont la demande de prêt a été refusée, en raison de fonds propres négatifs.

« Il est de notre devoir de conseil de ne pas accorder de prêt à une entreprise qui n'a pas les moyens de le rembourser, tempère un directeur d'agence bancaire à Paris. D'autant que ce prêt pourrait la mettre davantage en difficulté. » Les réseaux veulent aussi protéger leurs bilans.

Dans un document réalisé cette semaine par les banques, Bercy et Bpifrance, il est indiqué que « les banques se doivent d'être attentives (aux critères de notation, NDLR) dans la mesure où elles partagent le risque : elles ne sont pas intégralement couvertes par la garantie de l'État (90%) et elles ne peuvent pas prendre d'autre sûreté ».

Les dossiers des TPE, qui ne sont pas notés par la Banque de France, sont aussi étudiés au cas par cas. « Ces entreprises sont très bien connues par les banques », explique-t-on chez Bpifrance. Celles qui sont en bonne forme ne devraient pas avoir de problème pour décrocher un prêt. Jeudi, la Banque de France a rappelé que toutes les entreprises qui rencontreraient des difficultés de financement pourront se tourner vers la médiation du crédit.